

A la date du 15 septembre, le cardinal Rampolla répondit à M. Tcharykoff : " La noble initiative de Sa Majesté, écrivait-il, correspond à l'un des vœux les plus ardents du Souverain Pontife, " et tout de suite il en donnait une preuve, destinée à être comprise à Saint-Petersbourg, en rappelant l'entretien du Pape avec le prince Lobanoff : certains précédents ne sont-ils pas des présages ? La note se poursuivait, très longue et très-pleine ; et le secrétaire d'Etat, à mesure qu'il pénétrait au fond même de la question, développait la pensée du Pape docteur ; cet écrit diplomatique atteignait l'ampleur et la portée d'un enseignement.

" Le pape retient, écrivait le cardinal, que la paix ne pourra point trouver son assiette si elle ne s'appuie sur le fondement du droit public chrétien, d'où résulte la concorde des princes entre eux et la concorde des peuples avec leurs princes. Pour que cessent les défiances et les motifs réciproques d'offensive et de défensive, qui ont amené les Etats, de nos jours, à développer leurs armements, et pour qu'un esprit de paix, se répandant à travers les peuples de l'univers, les amène à se regarder entre eux comme des frères, il faut que la justice chrétienne ait pleine vigueur dans le monde, que les maximes de l'Evangile rentrent en honneur, et que l'art difficile de gouverner les peuples ait pour facteur principal cette crainte de Dieu qui est le commencement de la sagesse. . . . On a voulu régler les rapports des nations par un droit nouveau, fondé sur l'intérêt utilitaire, sur la prédominance de la force, sur le succès des faits accomplis, sur d'autres théories qui sont la négation des principes éternels et immuables de justice : voilà l'erreur capitale qui a conduit l'Europe à un état désastreux."

On devine quel effet durent produire ces lignes, survenant à Saint-Petersbourg au milieu du flot de réponses politiques qu'envoyaient les divers gouvernements. Il n'y avait là ni atermoiements, ni précautions, ni revendications : c'était l'exposé d'un système et d'une doctrine. On ne parlait point là d'expédients ou de palliatifs, mais d'une réforme du droit public international. On ne cherchait point là des combinaisons ; on ne s'évertuait point à faire le tour de la question : l'on y entraît, et on la tranchait. Pour la première fois depuis fort longtemps, le Saint-Siège avait le droit de se considérer comme interrogé sur la situation de l'Europe ; et le Saint-Siège, à peu près banni des conseils européens depuis la paix de Westphalie, faisait la réponse qu'il eût faite plusieurs siècles avant cette paix. Il mettait même si l'on peut ainsi dire, une sorte de coquetterie grandiose à expliquer qu'en parlant de la sorte il prétendait simplement se répéter.

" Contre un si néfaste système, continuait le cardinal Rampolla, le Saint-Siège n'a pas cessé d'élever la voix pour appeler l'attention des princes et des peuples. Déjà, dans le moyen âge, à la faveur de l'heureuse unité de la chrétienté, la voix des Pontifes Romains trouvait partout un accès facile ; elle réussissait, par la seule force de son autorité, à concilier les princes et les peuples, à éteindre les querelles par des paroles d'arbitrage, à défendre les faibles contre l'injuste oppression des forts, à empêcher la guerre, à sauver la civilisation chrétienne. Aujourd'hui